

LISTE DE TRI DES ARCHIVES DES DIRECTIONS REGIONALES ET CONTROLES DU CADASTRE(1)

PREMIERE PHASE

DEUXIEME PHASE

(1) D'après A. ZOETE, *De documenten in omloop bij het Belgisch Kadaster*, Bruxelles, 1979 (AGR et AÉ, *Miscellanea archivistica*, XXI).

C = Conserver et verser aux Archives de l'État au terme du délai de conservation par l'Administration

D = Détruire

E = Echu

I = Illimité

Remarque générale concernant la conservation illimitée:

La conservation des documents cadastraux est régie par l'article 504, paragraphe premier du C.I.R. et par l'A.R. du 26 juillet 1877, modifié à plusieurs reprises, portant réglementation de la conservation du cadastre, article 162, §§ 1 à 3 y compris.

L'A.R. du 12 décembre 1957, concernant l'exécution de la loi du 24 juin 1955 traitant des archives (M.B. 20.12.1957), offre la possibilité de ne pas devoir mettre en dépôt des documents qui représentent un intérêt administratif incontestable pour les autorités intéressées.

Cela concerne des documents qui sont d'une importance primordiale pour la sécurité juridique de la mise à jour annuelle et de l'historique du cadastre. L'ancienneté de ces documents n'entre donc pas en considération.

S = Sélectionner et verser aux Archives de l'État au terme du délai de conservation par l'Administration

N° du document	TYPOLOGIE DOCUMENTAIRE	DÉLAI DE CONSERVATION	DESTINATION DÉFINITIVE	REMARQUES
	DOCUMENTS CADASTRAUX PRÉ-PRIMITIFS			
	Tous les documents et plans pré-cadastraux	E	C	
	DOCUMENTS CADASTRAUX			
	« DOCUMENTS DE BASE »			
1-201	Plan parcellaire primitif	Jusqu'à la digitalisation	C	Verser la série originale aux AÉ après la digitalisation complète
2-3-202-203	Plan parcellaire supplémentaire (1835/1845)	Jusqu'à la digitalisation	C	Verser la série originale aux AÉ après la digitalisation. <div style="border: 1px solid black; background-color: blue; color: white; padding: 5px; width: fit-content; margin: 5px auto;">Verser sans attendre les plans doubles provenant des communes/co ntrôles</div>
	Plan Ozalid	10 ans	C	Conserver jusqu'à la correction des incohérences
	Plan d'assemblage	Jusqu'à la digitalisation	C	Verser la série originale aux AÉ après la

				digitalisation
--	--	--	--	----------------

	Microfilms de plans de modification annuels	I	C	Verser les copies de sécurité conservées dans une autre Direction régionale
5-8-208	Tableau indicatif primitif	I	C	Verser l'exemplaire communal aux AÉ
6-9-209	Tableau indicatif supplémentaire	I	C	Idem
7-10-210	Table du tableau indicatif supplémentaire	I	C	Idem
11-211	Table destinée à tenir lieu de supplément au tableau indicatif primitif	I	C	Idem
8-12-212	Matrice cadastrale	I	C	Verser aux AÉ la série en double (sur papier ou sur microfiches)
10-13-213	Table alphabétique des propriétaires inscrits à la matrice cadastrale	I	C	Verser l'exemplaire du contrôle aux AÉ
14-15-215-215L	Matrice sommaire (table alphabétique des noms de propriétaires inscrits à la matrice cadastrale)	I	C	Idem
9-16-216	Relevé des totaux de la matrice cadastrale (1835-1845)	E	C	
9-16-216	Relevé des totaux de la matrice cadastrale (1845-1877)	E	C	
	DOCUMENTS DE MUTATION			
	<i>Sources d'information</i>			
17-19-219	Relevé des actes civils publics et sous seing privé, des jugements, etc. donnant lieu à mutation	100 ans	C	
18	État de changements formé par les bourgmestres	100 ans	C	
20-220	État indiquant les changements survenus dans les propriétés bâties	100 ans	C	
19-21-221-221A	Déclaration des propriétaires	100 ans	C	À verser avec les dossiers de mutation aux AÉ
A-415	Relevé des changements survenus dans les propriétés bâties et des mutations et erreurs découvertes dans les inscriptions des pièces cadastrales	100 ans	S	Chaque Direction régionale verse aux AÉ un exemplaire de la première commune (= nom d'origine) selon l'ordre alphabétique
235	Relevé des changements relatifs aux machines industrielles	100 ans	C	À verser avec les dossiers de mutation aux AÉ
44-238-238A	Relevé des maisons et bâtiments nouvellement construits, reconstruits, agrandis dont l'occupation a été déclarée	100 ans	C	
43	Déclaration d'occupation de nouvelles constructions, etc.	100 ans	C	À verser avec les dossiers de mutation aux AÉ
43A-43B-43C	Déclaration d'occupation de nouvelles constructions, etc.	100 ans	C	
43D-43Dbis-43Dter	Déclaration matériel et outillage	100 ans	C	

23-24-224	Registre des changements survenus dans les propriétés bâties	E	C	Est conservé sous forme digitale par le Cadastre
224A	Relevé des constructions qui figurent au registre n° 224, sans indication de l'année de l'occupation	E	C	
B-25-225	État des parcelles à expertiser	E	C	Si péréquation précédente
24-26-226	Registre contenant l'indication des propriétés non bâties auxquelles sont applicables les dispositions 111 à 116 de la loi du 3 frimaire an VII ou l'art. 12 de la loi du 25 mars 1847	E	C	Idem
219A	Registre des mutations ajournées	E	C	S'il n'y a plus aucune inscription ouverte
219B	Registre des emphytéoses, droits de superficie, droits d'usage et/ou d'habitation et usufruits créés pour une période déterminée	E	C	Idem
220A	Registre des propriétés ayant subi des changements et dont la mutation est ajournée/des constructions ajournées	E	C	
220A Spécial	Registre des immeubles bâtis temporairement exonérés du précompte immobilier	E	C	
	<i>Documents relatifs à l'exécution effective des mutations</i>			
20-4-5-6-7-207-207A-207B-207C-207D	Croquis d'arpentage	100 ans	C	Problème de la conservation des calques
22-23-223-223A-223B-223C	État des mutations	100 ans	C	
21-22-222	Cahier des calculs des contenances	100 ans	C	
25-27-227	Registre indiquant la division du classement des parcelles ou contenant les indications relatives aux quotités proportionnelles résultant de la division de classement des parcelles	100 ans	C	
227A	État de classement de nouvelles parcelles	Jusqu'à échéance de l'utilité administrative	C	Utilisé encore (couramment) comme paramètre des évaluations
26-28-228-228/229-228A/229B-228/229P	Procès-verbal d'expertise	100 ans	S	
29-229-229A-228/229-228/229P	Bulletin de communication d'expertises cadastrales	100 ans	S	
229A	Bulletin de convocation des propriétaires pour l'expertise des propriétés bâties	25 ans	S	Chaque Direction régionale verse aux AÉ un exemplaire de la première commune (= nom d'origine) selon l'ordre alphabétique
229B	Bulletin de convocation des propriétaires mentionné dans les relevés n° 219, 219A en 415	25 ans	S	idem
229C	Bulletin de convocation des propriétaires pour les locations	25 ans	S	idem
229D	Carte postale de convocation pour l'examen d'une réclamation présentée contre l'évaluation d'une propriété bâtie	25 ans	S	idem
229E	Carte postale bilingue	25 ans	S	idem

229F	Carte postale bilingue, pour le choix de la langue de l'inscription dans la matrice cadastrale	25 ans	S	idem
229G	Demande de désignation d'un arbitre en ce qui concerne les parcelles bâties et non bâties, formulaire à utiliser par les inspecteurs et contrôleurs	25 ans	S	idem
229H	Demande de désignation d'un arbitre en ce qui concerne les parcelles bâties et non bâties, formulaire à utiliser par les fonctionnaires et agents chargés de l'examen des réclamations en lieu et place de l'inspecteur ou du contrôleur compétent	25 ans	S	idem
229I	Demande de désignation d'un arbitre en ce qui concerne le matériel et l'outillage	25 ans	S	idem
229K	Texte des dispositions légales et réglementaires régissant la procédure arbitrale et précisant la mission confiée à l'arbitre	I	C	Chaque Direction régionale conserve au minimum un exemplaire et verse aux AÉ un exemplaire
C-230	Liste alphabétique des nouveaux propriétaires	100 ans	C	Composante du dossier de mutations
[34]-234	État des copropriétaires	100 ans	C	
224	Liste de concordance : remembrement	I	C	
225	Dépouillement	100 ans	C	
	DOCUMENTS D'EXPERTISE ET DOCUMENTS DE PÉRÉQUATION			
	<i>Documents d'expertise permanents</i>			
233A	Tableau des parcelles types bâties	I	C	
233Q	Répertoire des propriétés bâties	I	C	
233	Relevé des propriétés bâties	E	C	
233B	Tableau des parcelles types bâties : valeur locative	E/Jusqu'à échéance de l'utilité administrative	C	Les documents ayant trait à l'établissement de la valeur locative moyenne avant la péréquation de 1975 sont versés. Toute la documentation descriptive d'un bien foncier existant demeure au Cadastre jusqu'à l'échéance de l'utilité administrative
233E-233E Spécial	Fiche d'expertise : propriétés bâties	E/Jusqu'à échéance de l'utilité administrative	C	idem
Z	Tableau des types ou étalons choisis pour l'évaluation cadastrale des propriétés bâties	E/Jusqu'à échéance de l'utilité administrative	C	idem
-	Relevé descriptif des couvents et des châteaux	E/Jusqu'à échéance de l'utilité administrative	C	idem
233F	Répertoire des bâtiments industriels et exceptionnels	E/Jusqu'à échéance de l'utilité administrative	C	idem
233D	Tableau descriptif des bâtiments industriels et exceptionnels	E/Jusqu'à échéance de l'utilité administrative	C	idem

233Dbis	État descriptif des immeubles à appartements multiples	E/Jusqu'à échéance de l'utilité administrative	C	idem
233L	Formulaire de recensement des locations et des prix de vente	E/Jusqu'à échéance de l'utilité administrative	C	
233M	Tableau présentant le pourcentage d'augmentation ou de diminution des revenus cadastraux des types en période intercalaire	E/Jusqu'à échéance de l'utilité administrative	S	Idem + Chaque Direction régionale verse aux AÉ un exemplaire de la première commune (= nom d'origine) selon l'ordre alphabétique
233N	Fiche pour l'inscription des prix de location des propriétés bâties	E/Jusqu'à échéance de l'utilité administrative	S	Idem + idem
233O	Fiche pour l'inscription des prix de ventes des propriétés bâties	E/Jusqu'à échéance de l'utilité administrative	S	Idem + idem
233P	Fiche de classification des propriétés bâties	E/Jusqu'à échéance de l'utilité administrative	S	Idem + idem
233R-233Rbis	Fiche sur calque des bâtiments exceptionnels et à caractère spécial	E/Jusqu'à échéance de l'utilité administrative	C	Les documents ayant trait à l'établissement de la valeur locative moyenne avant la péréquation de 1975 sont versés. Toute la documentation descriptive d'un bien foncier existant demeure au Cadastre jusqu'à l'échéance de l'utilité administrative
228/229P	Procès-verbal et bulletin de communication	E/Jusqu'à échéance de l'utilité administrative	D	idem
233bis-233bis Spécial	Liste des parcelles types non bâties	E/Jusqu'à échéance de l'utilité administrative	C	idem
233bis-233bis Spécial	Procès-verbal des parcelles types non bâties	E/Jusqu'à échéance de l'utilité administrative	S	Idem + Chaque Direction régionale verse aux AÉ un exemplaire de la première commune (= nom d'origine) selon l'ordre alphabétique
233Abis	Tableau des parcelles types non bâties	E/Jusqu'à échéance de l'utilité administrative	C	Les documents ayant trait à l'établissement de la valeur locative moyenne avant la péréquation de 1975 sont versés. Toute la documentation descriptive d'un bien foncier existant demeure au Cadastre jusqu'à l'échéance de l'utilité administrative

233ter	Fiche d'expertise : propriétés non bâties	E/Jusqu'à échéance de l'utilité administrative	D	idem
233C	Échelle des revenus cadastraux à l'hectare des propriétés non bâties	E/Jusqu'à échéance de l'utilité administrative	C	idem
233G	État de location des propriétés non bâties	E/Jusqu'à échéance de l'utilité administrative	S	Idem + Chaque Direction régionale verse aux AÉ un exemplaire de la première commune (= nom d'origine) selon l'ordre alphabétique
	<i>Documents de péréquation classés par péréquation</i>			
	« Péréquation » 1861-1865			
A	Extrait des actes enregistrés	E	C	S'ils existent encore. Les dossiers transmis aux AÉ ne les contiennent pas
B	Extrait des actes enregistrés des ventes d'herbes et de bois	E	C	idem
C	Inconnu, sauf référence retrouvée	E	C	idem
F	Extrait des tableaux n° 11	E	C	Souvent, déjà versés aux AÉ
G	Tableau des propriétaires et du revenu imposable de chaque propriété bâtie	E	C	Quelques exemples sont conservés aux AÉ
I	Tableau d'application des estimations cadastrales des propriétés contenues dans les contrats de bail	E	C	Souvent, déjà versés aux AÉ
K	Tableau d'application des estimations cadastrales des propriétés contenues dans les actes d'achat des coupes de bois et des herbes	E	C	idem
L	Tableau comparatif des prix des baux et des évaluations cadastrales des propriétés	E	C	idem
M	Extrait du classement relatif aux fabriques	E	C	idem
N	Tableau comparatif cantonal des prix de fermage et des évaluations cadastrales des propriétés comprises dans les baux passés pendant la période 1849 à 1858	E	C	S'ils existent encore. Un seul exemple conservé aux AGR
O	Tableau comparatif cantonal des prix des ventes de bois et d'herbes et des évaluations cadastrales	E	C	idem
P	État récapitulatif du nombre et du revenu imposable des propriétés bâties	E	C	S'ils existent encore. Les dossiers transmis aux AÉ ne les contiennent pas
S	Matrice cadastrale ou liste des propriétaires avec relevé de leurs propriétés bâties	E	C	idem
V	Tableau des évaluations cadastrales des propriétés bâties	E	C	S'ils existent encore. À ce jour, un seul exemplaire conservé connu
Z	Tableau des types ou étalons choisis pour l'évaluation cadastrale des propriétés bâties (parcelles bâties, bâtiments industriels et bâtiments exceptionnels)	E	C	idem
	Péréquation de 1896-1898			
A	Extrait des actes enregistrés (1890-94)	E	C	

B	Extrait des actes enregistrés des ventes d'herbes et de bois	E	C	
C	Extrait des actes enregistrés des ventes de châteaux et bâtiments industriels	E	C	
D	Relevé des baux des propriétés bâties	E	C	
D'	Relevé des baux des propriétés non bâties	E	C	
E	Relevé des actes de vente de châteaux	E	C	
233	Relevé des propriétés bâties	E	C	
233A	Tableau des parcelles types bâties	E	C	
Z	Tableau des types ou étalons choisis pour l'évaluation cadastrale des propriétés bâties (parcelles bâties, bâtiments industriels et bâtiments exceptionnels)	E	C	
-	Relevé descriptif des couvents et des châteaux	E	C	
208A	Extrait du tableau indicatif primitif	E	C	
H	Acte de désignation d'un expert	E	S	Chaque Direction régionale verse aux AÉ un exemplaire de la première commune (= nom d'origine) selon l'ordre alphabétique
228A/229C	Procès-verbal d'expertise des propriétés bâties et bulletin de communication	E	S	idem
F	Procès-verbal d'expertise : péréquation (réclamation du propriétaire)	E	S	idem
	Péréquation 1930-1936			
233	Relevé des propriétés bâties	E	C	
233E	Fiche d'expertise : propriétés bâties	E	C	
233A	Tableau des parcelles types bâties	E	C	
233D	Tableau descriptif des bâtiments industriels et exceptionnels	E	C	
233F	Répertoire des bâtiments industriels et exceptionnels	E	C	
233L	Fiche pour le calcul du pourcentage d'augmentation ou de diminution des revenus cadastraux des propriétés bâties en période intercalaire	E	C	Chaque Direction régionale verse aux AÉ un exemplaire de la première commune (= nom d'origine) selon l'ordre alphabétique
233M	Tableau présentant le pourcentage d'augmentation ou de diminution des revenus cadastraux des types en période intercalaire	E	S	idem
228A/229C	Procès-verbal d'expertise des propriétés bâties et bulletin de communication	E	S	idem
233B	Tableau des parcelles types bâties : valeur locative	E	C	
233bis-233bis Spécial	Liste des parcelles types non bâties	E	C	
-	Liste pour l'évaluation du revenu cadastral des parcelles boisées	E	C	
233C	Échelle des revenus cadastraux à l'hectare des propriétés non bâties	E	C	
233G	État de location des propriétés non bâties	E	S	Chaque Direction régionale verse aux AÉ un exemplaire de la première commune (= nom d'origine) selon l'ordre alphabétique
233I/K	Notification aux propriétaires des parcelles types (péréquation)	E	S	idem

233X	Fiche des dommages de guerre occasionnés aux immeubles bâtis	E	C	
	Fixation de la valeur de vente des propriétés (1945)			
233A/CK	Tableau de coordination des propriétés bâties	E	S	Chaque Direction régionale verse aux AÉ un exemplaire de la première commune (= nom d'origine) selon l'ordre alphabétique
233bis/CK	Tableau de coordination des propriétés non bâties	E	S	idem
	Péréquation 1955-1962			
-	Tableau de coordination des valeurs locatives brutes de 1939.	E	C	
-	Liste des données permettant d'établir le coefficient d'augmentation ou de diminution des prix de location depuis 1939	E	S	Chaque Direction régionale verse aux AÉ un exemplaire de la première commune (= nom d'origine) selon l'ordre alphabétique
-	Liste de la situation dans le ressort du géomètre	E	C	
233A	Tableau des parcelles types bâties	E	C	
233Q	Répertoire des propriétés bâties	E	C	
233F	Répertoire des bâtiments industriels et exceptionnels	E	C	
233D	Tableau descriptif des bâtiments industriels et exceptionnels	E	C	
233Dbis	État descriptif des immeubles à appartements multiples	E	C	
233E	Fiche d'expertise : propriétés bâties	E	C	
233N	Fiche pour l'inscription des prix de location des propriétés bâties	E	S	Chaque Direction régionale verse aux AÉ un exemplaire de la première commune (= nom d'origine) selon l'ordre alphabétique
233M	Tableau présentant le pourcentage d'augmentation ou de diminution des revenus cadastraux des types en période intercalaire	E	S	idem
233O	Fiche pour l'inscription des prix de ventes des propriétés bâties	E	S	idem
233P	Fiche de classification des propriétés bâties	E	S	idem
233R- 233Rbis	Fiche sur calque des bâtiments exceptionnels et à caractère spécial	E	C	
228/229P	Procès-verbal et bulletin de communication	E	D	
233Abis	Tableau des parcelles types non bâties	E	C	
233C	Échelle des revenus cadastraux à l'hectare des propriétés non bâties	E	C	
233ter	Fiche d'expertise : propriétés non bâties	E	D	
233G	État de location des propriétés non bâties	40 ans	S	Chaque Direction régionale verse aux AÉ un exemplaire de la première commune (= nom d'origine) selon l'ordre alphabétique
233I/K	Notification aux propriétaires des parcelles types (péréquation)	E	S	idem
-	Dépouillement des déclarations et calcul du revenu cadastral du matériel et de l'outillage	E	S	idem
Liste A	Statistique des valeurs locatives et vénales	E	S	idem

	relatives aux propriétés bâties pour l'année des mutations			
Liste B	Statistique des valeurs locatives relatives aux propriétés bâties qui, au cours de l'année de mutation, ont uniquement fait l'objet de mesurage	E	S	idem
Liste C	Tableau récapitulatif des totaux figurant sur les listes A première partie	E	S	idem
Liste D	Tableau récapitulatif des totaux par genre figurant sur les listes A	E	S	idem
Liste E	Tableau récapitulatif des totaux par genre figurant sur les listes B	E	S	idem
233L	Formulaire de recensement des locations et des prix de vente	E	C	
	Péréquation de 1896-98			La liste des documents à compléter est demandée aux C.F.P.
	DIRECTION DES GRANDS LEVERS ET PLANS GÉNÉRAUX			
	Dossier de terrain	I	C	
-	Croquis de terrain	I	C	
1001	Carnet de mesures : inscriptions verticales	I	C	
1002	Carnet de mesures : inscriptions horizontales	I	C	
1003	Carnet d'observation alti-autoréducteur	I	C	
1004	Carnet d'observation autoréducteur à mire verticale	I	C	
	Dossier de calcul	I	C	
1005	Réduction automatique des distances/contrôle des observations et calcul des résidus	I	C	
1006	Réduction automatique des distances/contrôle des observations et calcul des résidus : fiche d'étalonnage	I	C	
1010	Dépouillement	I	C	
1011	Feuille de calcul	I	C	
1012	Calcul des gisements, des angles et des distances	I	C	
1013	Gisement-distance-compensation	I	C	
1014	Réduction au centre : calcul logarithmique	I	C	
1015	Réduction au centre : calcul avec valeurs naturelles	I	C	
1016	Relèvement méthode trigonométrique	I	C	
1017	Relèvement méthode analytique	I	C	
1018	Résolution du triangle : intersection calcul logarithmique	I	C	
1019	Résolution du triangle : intersection calcul avec valeurs naturelles	I	C	
1020	Résolution du triangle : intersection méthode des cotangentes et gisements	I	C	
1021	Cheminement : calcul logarithmique	I	C	
1022	Cheminement : premier calcul-compensation	I	C	
1023-1024	Calcul des coordonnées et de la contenance d'une masse	I	C	
1025	Triangulation établissement des équations	I	C	
1026	Triangulation équation aux côtés	I	C	
1027	Triangulation rattachement conforme	I	C	
1028	Liste des points trigonométriques et altimétriques de la commune	I	C	
1028A	Liste des points principaux de la commune	I	C	
1029	Fiche de repérage d'un point	I	C	
1029A	Fiche de repérage sommaire pour trois points	I	C	
1037	Calcul des angles mesurés selon la méthode des angles indépendants, dite « Schreiber »	I	C	
1117	Photogrammétrie : points d'appui des clichés	I	C	

	aériens			
	DOCUMENTS À BUT ADMINISTRATIF, FONDÉS SUR LES DOCUMENTS CADASTRAUX			
	DOCUMENTS PRODUITS CONSTAMMENT, SOIT POUR UN USAGE INTERNE, SOIT AU PROFIT D'AUTRES ADMINISTRATIONS			
11	Livre des mutations, ou matrice cadastrale, deuxième partie	E	C	C (toute la série de 1835 à 1877)
14-214	Livre journal des mutations	E	C	idem
214	Liste de mutations	E	C	
12	Livre des mutations, ou matrice cadastrale, deuxième partie : récapitulation	E	C	
13	Table du livre des mutations	E	C	C (si le livre des mutations est conservé)
15-17-217	Registre des contenances et des revenus de la commune	I	C	Verser les doubles des registres sur microfiches aux AÉ
16-18-218	Registre des contenances et des revenus de la province	I	C	idem
27-30-230	État général de la répartition de la contribution foncière entre toutes les communes de la province	E	C	
635	Relevé annuel à fournir au contrôleur de la TVA et au directeur provincial de l'Urbanisme	E	C	Ne sont pas conservés par l'Administration du Cadastre
-	Tableau A	E	C	Envoyé par le Directeur régional à l'Administration centrale
-	Tableau B	E	C	idem
	DOCUMENTS PRODUITS UNE SEULE FOIS			
B	Registre général des propriétaires fonciers inscrits à la matrice cadastrale dans les communes de la province	E	C	Actuellement, un seul exemplaire identifié : province de Brabant
-	Statistique des machines industrielles	E	C	Destinée au directeur régional des Contributions directes
-	État n° 318	E	S	Destinée au « Comité national pour l'agriculture et l'alimentation » Chaque Direction régionale verse aux AÉ un exemplaire de la première commune (= nom d'origine) selon l'ordre alphabétique
-	Liste des biens appartenant aux organismes supprimés	E	C	Lieu de conservation inconnu
-	Liste des biens appartenant à des groupements politiques	E	C	idem
40-M.C.1 et 2	Liste des parcelles inscrites au même article à la matrice cadastrale	E	S	Chaque Direction régionale verse aux AÉ un exemplaire de la première commune (= nom d'origine) selon l'ordre alphabétique

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS				
	Textes normatifs, circulaires, instructions, bulletins	I	C	Chaque Direction régionale conserve au minimum un exemplaire et verse un exemplaire aux AÉ
	Correspondance	25 ans	C	La correspondance des fonctionnaires depuis le niveau de directeur régional est versée aux AÉ après 25 ans
-	Registres de correspondance	10 ans	D	
	Gestion financière			
436	Registre des rétributions dues pour la délivrance des extraits ou copies de documents cadastraux	6 ans	D	
436F	Compte courant	6 ans	D	
436G	Carte avec indication des sommes dues	6 ans	D	
436H	Relevé journalier des extraits cadastraux expédiés contre remboursement	6 ans	D	
436L	Livre journal de la gestion des rémunérations	6 ans	D	
436M	Registre des sommes reçues en dépôt provisoire	6 ans	D	
84	Déclaration de frais	6 ans	D	
91	Ordre de paiement	6 ans	D	
91ter	Ordre de paiement	6 ans	D	
92A	Ordre de paiement par virement	6 ans	D	
92B	Pièce annexe à l'ordre de paiement par virement	6 ans	D	
92C	Ordre postal et avis de crédit	6 ans	D	
92D	Ordre de paiement avec assignations	6 ans	D	
92E	Pièce annexe à l'ordre de paiement avec assignation	6 ans	D	
92G	Relevé récapitulatif des totaux des bordereaux	6 ans	D	
36300-36301	Déclaration de frais de voyage, de séjour et de vacances	6 ans	D	
Relevé A	Relevé trimestriel des prestations extraordinaires pour le compte de la Caisse mutuelle nationale pour les allocations familiales (propriétés bâties)	6 ans	D	
Relevé B	Relevé trimestriel des prestations extraordinaires pour le compte de la Caisse mutuelle nationale pour les allocations familiales (propriétés non bâties)	6 ans	D	
	Activités			
233	Registre journal du géomètre destiné à contenir les motifs de son absence	E	C	
231	Rapport mensuel du géomètre, du contrôleur et du contrôleur-adjoint	10 ans	S	C principalement la table analytique (1835-1877)
231A	État mensuel des travaux effectués au contrôle	10 ans	D	
231B	Rapport mensuel du directeur-adjoint	Jusqu'à la fin de la carrière	D	
231ter	Tableau des travaux effectués dans les bureaux de la direction	10 ans	D	
231B	Rapport de quinzaine de l'inspecteur et du contrôleur du Cadastre	Jusqu'à la fin de la carrière	D	
231C	Tableau annexe au rapport de quinzaine	Jusqu'à la fin de la carrière	D	
231D	Relevé mensuel des prestations effectuées en ce qui concerne les travaux de remembrement	10 ans	D	

232	État de situation des travaux du Cadastre	E	C	
232A	État du degré d'avancement des travaux de la direction et des transcriptions cadastrales	E	C	
433	Rapport trimestriel du contrôleur et de l'inspecteur spécial	E	D	
433A	Rapport trimestriel de l'inspecteur spécial destiné au directeur	E	D	
	Activités liées à la péréquation			
G	Rapport mensuel relatif à l'avancement des activités de péréquation, 1896	E	C	
-	État des activités par ressort de l'inspecteur (1929)	E	D	
-	Rapport mensuel relatif à l'avancement des activités de péréquation, 1935	E	C	
-	Rapport mensuel du géomètre relatif à l'exécution de la loi sur l'imposition du capital (1946)	E	C	
-	Rapport mensuel à propos de la réalisation des fiches n° 233E	E	D	
	Activités du Service des Grands levés et des plans généraux			
1110	État récapitulatif des prévisions relatives aux prestations de terrain	E	D	
1111	Rapport hebdomadaire	10 ans	D	
1112	Rapport mensuel	10 ans	D	
1113	Rapport annuel des travaux de terrain	40 ans	D	
1114	Rapport annuel des travaux de bureau	40 ans	C	
1115	Rapport annuel récapitulatif	40 ans	C	
1121-A	Programme des travaux	40 ans	C	
	Autres opérations administratives			
440 et autres	Itinéraire, parcours : cartes postales, correspondance	5 ans	D	
436	Extraits	6 ans	D	
435	Registre d'inscription des demandes d'extraits de documents cadastraux	6 ans	D	
A-B-A(CF)-233S	Exemptions ou diminutions du revenu cadastral	6 ans	D	
9-10-11-12-440M	Hypothèques	5 ans	D	
	Personnel			En cette matière : voir les directives générales concernant les dossiers de personnel